



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Émirats arabes unis

Question écrite n° 16615

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la décision d'installer une base militaire permanente sur le territoire d'Abou Dhabi. En effet, le Président de la République a récemment annoncé qu'un accord avait été signé le 15 janvier dernier avec les Émirats arabes unis, permettant l'installation dès 2009 d'une base interarmées de 400 à 500 militaires français, à 225 km de la côte iranienne. En premier lieu, il regrette que cette décision coûteuse et déterminante en terme de politique étrangère et de défense— en l'occurrence la première implantation militaire permanente dans un pays arabe — n'ait pas fait l'objet d'un débat préalable devant la représentation nationale. Il souhaiterait donc savoir s'il envisage d'informer les parlementaires sur les intentions stratégiques de la France à l'égard de l'Iran. S'agit-il d'un changement de politique stratégique de la France qui, jusqu'ici, avait choisi d'être au Proche-Orient une puissance pacifique d'équilibre diplomatique, et non une puissance militaire, et qui semble désormais s'aligner sur la stratégie américaine au Proche-Orient ? Par ailleurs, il le prie de bien vouloir préciser si cette décision de renforcer la présence de la France dans le golfe arabo-persique procède d'une logique commerciale, diplomatique ou militaire. Enfin, il lui demande si l'installation d'une base militaire française dans une zone particulièrement sensible où les risques d'affrontement ont été récemment mis en exergue, ne risque pas d'être interprétée comme une menace susceptible d'aviver les tensions avec l'Iran.

Texte de la réponse

À l'occasion de la visite officielle aux Émirats arabes unis du Président de la République le 15 janvier 2008, un accord bilatéral relatif à la, présence permanente de forces françaises sur le territoire des Émirats arabes unis a été signé et la création d'une base militaire française à Abu Dhabi annoncée. L'installation de cette base fait suite à une proposition des Émirats arabes unis, partenaire important de la France. L'accord qui en est à l'origine s'inscrit dans la continuité de notre accord bilatéral de défense de janvier 1995 et vient en complément du cadre institutionnel d'une coopération militaire qui se caractérise par ailleurs par sa densité : un haut comité mixte franco-émirien se réunit ainsi tous les ans sous la présidence des chefs d'État-major français et émirien pour fixer les grands axes des notre coopération militaire ; des entraînements conjoints sont régulièrement organisés, ainsi que les récents manoeuvres militaires triparties « Gulf Shield 2008 », associant l'armée qatarienne, viennent de l'illustrer. À ce titre, l'accord de janvier 2008 constitue un prolongement cohérent de nos actions en termes de formation (accueil d'officiers en France), en termes de déploiement de matériels, en termes d'entraînements et d'exercices conjoints et en termes d'escales. Au-delà, l'accord permettra d'offrir des facilités logistiques à l'armée française. Environ 450 militaires provenant des composantes navales, aériennes et terrestres de cette dernière seront stationnés à Abu Dhabi, dotés de moyens permanents, et apporteront leur appui, dans un esprit interarmées, aux missions de nos forces régulièrement déployées sur place, qu'il s'agisse de quelque trente escales maritimes par an ou des exercices ordinaires de nos trois armées. Le financement des installations sera assuré pour l'essentiel par les Émirats arabes unis. Première base militaire ouverte par la France dans un pays étranger depuis plusieurs décennies, elle sera opérationnelle dans le courant de 2009, les premiers éléments s'implantant dès septembre 2008. Politiquement, la décision de création de cette base

s'inscrit dans un double contexte bilatéral et régional : il s'agit d'un geste politique fort par lequel la France entend confirmer sa volonté de remplir ses engagements à l'endroit des Émirats arabes unis ; il s'agit également de marquer l'intérêt de notre pays à être pleinement présent dans une zone essentielle pour ses intérêts stratégiques et pour l'équilibre du monde. La future base d'Abu Dhabi constitue ainsi un élément supplémentaire de la présence française dans la région sans que son dispositif soit pour autant tourné contre aucun pays en particulier. Elle complète le dispositif des autres bases militaires françaises dans le monde, en particulier celle de Djibouti, et nos actions de coopération menées dans l'ensemble de l'océan Indien.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16615

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1073

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5868